

REVUE CANADIENNE

PARAISSANT CHAQUE MOIS

Formant à la fin de
l'année deux volumes.

POUR LA REDACTION :
471, rue Lagachetière, Ouest
MONTRÉAL



POUR L'ADMINISTRATION :
471, rue Lagachetière, Ouest
MONTRÉAL

47^e ANNÉE 1911

CANADA ET ETATS-UNIS	\$3.00
FRANCE ET UNION POSTALE	18 frs.
ANGLETERRE	15 shillings

Prix de la Livraison 25 cts. Union Postale 1.50 frs.

Les abonnements sont pris à l'année jusqu'à révocation formelle faite par le souscripteur (1). — Les abonnements datent du 1er janvier. — Tout souscripteur qui n'a pas formellement renoncé à son abonnement avant le 15 décembre, est considéré comme acceptant un nouvel abonnement pour l'année suivante.

Il sera rendu compte dans le Bulletin bibliographique, de toutes les publications dont on nous fera parvenir DEUX EXEMPLAIRES.

(1) Nos lecteurs sont instamment priés de remarquer que, pour cesser de recevoir la REVUE CANADIENNE, il faut donner avis de son désir, *verbalement ou par écrit*, avant le 15 décembre. Il ne suffit pas, pour se désabonner, de refuser un numéro qui arrive par la poste. Les numéros ainsi refusés sont détruits par les autorités postales, suivant la loi qui régit maintenant les journaux et revues transmis par la malle. Et, comme la REVUE est imprimée par contrat à nombre égal chaque mois, la perte d'un numéro entraîne la perte de tous les numéros correspondants pendant l'année. Il serait injuste de s'attendre à ce que LA COMPAGNIE DE PUBLICATION DE LA REVUE CANADIENNE subisse une perte causée par la négligence de l'abonné à se conformer aux conditions de cette publication.